

## Organiser un vide-garage collectif



### Mobilisation du voisinage

Un phénomène nouveau voit le jour, venu des pays anglo-saxons: l'idée de vide garage est maintenant autorisée et on peut y voir une réelle opportunité car non seulement une organisation de ce type de vente est facile, gratuite et ne nécessite pas d'aménagement lourd. C'est un concept qui favorise l'échange, l'ouverture, les rencontres au-delà du simple fait que les habitants ouvrent leurs portes. Nous vous conseillons par ailleurs de soigner votre accueil le jour J (café,...). Pour ce faire, il faut bien entendu que la journée d'ouverture soit commune aux habitants, d'une même rue, d'un même quartier et/ou ASL. Planifiez donc avec vos voisins votre vente au déballage à domicile au moins deux mois à l'avance pour avoir le temps de faire les démarches administratives et informer les services de la mairie.

### Administration et réglementation

En France selon le code du commerce, l'organisation d'une vente privée ou brocante privée à son domicile est tout à fait légale et autorisée. L'appellation exacte étant une vente au déballage, et comme toute vente au déballage, elle doit être déclarée par lettre à la mairie, dans un délai de 1 mois avant la date prévue, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 15000€. Sur les demandes groupées, vous êtes limité à 2 ventes au déballage par an. Aussi retenez que vous ne devez pas déborder sur la voie publique et donc assurez-vous que les visiteurs pourront aisément circuler à l'intérieur comme à l'extérieur de votre maison (garages, cours, jardins, salons..).

#### Pour compléter votre dossier :

- **Désigner un référent** en charge du vide garage qui devra centraliser les dossiers CERFA et cartes d'identité des participants. Ces documents devront être remis **un mois avant** la date de l'évènement.
- Remplir le formulaire ci-dessous reprenant la date, les heures, l'ensemble des adresses et les coordonnées de l'habitant référent
- Remplir une déclaration préalable par participants ([Télécharger le CERFA](#))
- Joindre une copie des pièces d'identités des participants en recto verso

# Gestion des encombrants

Une collecte mensuelle est désormais organisée le 3e mardi de chaque mois, quelle que soit la typologie d'habitat (pavillons et collectifs), sans prise de rendez-vous au préalable. Merci de sortir vos encombrants la veille au soir, tout dépôt sauvage est interdit, dangereux et verbalisable.

## Communication de l'événement

Au-delà des commerces et des écoles, vous trouverez ci-dessous la liste des lieux d'affichage autorisés par la commune. Tout support doit être posé quelques jours avant et retiré au plus tard le lendemain du vide-garage, c'est impératif.

### Les panneaux d'affichage libre :

- Groupe scolaire de la Siaule
- L'Agora
- Groupe scolaire du Boulingrin
- Groupe scolaire des Moissons
- Groupe scolaire des Groues
- Parking du monument aux morts au Village
- Groupe scolaire des Sablons

Tout autre lieu d'affichage est strictement interdit.

### COORDONNÉES RÉFÉRENTS

Nom   
Prénom   
Adresse   
Complément d'adresse   
Code postal   
Ville   
Email   
Téléphone

### VOTRE VIDE GARAGE

Date de l'événement

Rues concernées

### OUTILS DE COMMUNICATION

Nous vous rapellons que l'affichage sauvage est strictement interdit par la loi. Merci de respecter les modalités d'affichage décrites dans le règlement intérieur.

Je choisis :

- De recevoir et imprimer moi-même les affiches / flyers  
 Que la Ville m'imprime mes affiches  
Dans la limite de 8 affiches et 100 flyers

Nombre de flyers souhaités :

Nombre d'affiches souhaitées :

Transmettre le Cerfa d'inscription

Choose File No file selected

Transférer

Un seul fichier.

Limité à 20 Mo.

Types autorisés : txt rtf pdf doc docx odt ppt pptx odp xls xlsx ods jpg.

Transmettre sa pièce d'identité

Choose File No file selected

Transférer

Un seul fichier.

Limité à 20 Mo.

Types autorisés : txt rtf pdf doc docx odt ppt pptx odp xls xlsx ods jpg.

Soumettre

Document(s)

[CERFA VIDE-GARAGE](#)

Liens utiles

[VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !](#)

Contact

**L'Agora**

Tél. : 01 34 24 53 54

[csc.agora@mairie-vaureal.fr](mailto:csc.agora@mairie-vaureal.fr)